

**ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE**

Le Collège,

Vu l'article 130bis de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SPRL Gilson de Malvoisin doit réaliser des travaux de remplacement d'avaloirs et de trappillons dans différentes sections de la commune, entre le 11 avril et le 30 septembre 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

**ARRETE :**

Article 1 : L'autorisation à la SPRL Gilson de réaliser des travaux de remplacement d'avaloirs et de trappillons dans différentes sections de la commune, entre le 11 avril et le 30 septembre 2023.

Article 2 : L'autorisation de placer la signalisation en fonction des besoins du chantier (stationnement interdit, fermeture de voirie, circulation en demi-chaussée) et de limiter la vitesse à 30km/h.

Article 3 : La signalisation et la déviation seront mises en place par le demandeur, telle qu'elles sont imposées par l'A.G.W du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

Par le Collège,

La Directrice générale,

  
E. DUYCK

La Directrice générale f. f.

M-D GOLINVAUX

**Commune de**  
**6890 Libin**

Rue du Commerce, 14

Tél. 061 26.08.10

Fax. 061 65.63.81

administration@libin.be



La Bourgmestre,

  
A. LAFFUT